

FARGUES DE LANGON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2012

PRESENT(E) S : M. AUGHEY, Maire, M. RONCOLI, BERNARD, Mmes RUIZ, POMMAT, Adjoints, Mme BOISSY, M. BLANCHARD, BONNAL, CASTAGNET, DUBAQUIER, GERARD, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme THOMAS à M. BONNAL, Mme CATTANEO à Mme POMMAT, M. BONNEMAZOU à Mme RUIZ.

ABSENTS EXCUSES : Mmes BIRAGUE, CABANNES, M. LASSERRE, MERINO, RAMOS, Conseillers Municipaux.

Monsieur CASTAGNET Stéphane est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

DELIB. N° 2012-02 - DELIBERATION CONCERNANT LES DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 - FETES ET CEREMONIES.

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux lors des diverses cérémonies, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération spécifiant ces dépenses.

Il est demandé aux collectivités de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 "fêtes et cérémonies".

Monsieur le Maire propose de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :
- diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, et départ à la retraite, mutations, entrées en 6ème, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ;
- les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 "fêtes et cérémonies" dans la limite des crédits inscrits au budget.

**DELIB. N° 2012-03 - DELIBERATION ATTRIBUTION
COTISATION MISSION LOCALE AU TITRE DE L'ANNEE 2012.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de la Mission Locale Sud-Gironde concernant l'appel à cotisation au titre de l'année 2012. Monsieur le Maire rappelle que la population DGF est de 1 688 habitants.

- BILAN PROVISOIRE DU RECENSEMENT DE LA POPULATION 2012 : Monsieur le Maire présente le bilan provisoire du recensement du 19 janvier au 18 février 2012.

Nombre total de logements sur la commune : 685 dont 42 logements vacants et 14 résidences secondaires.

Nombre d'habitants :

- 1502 habitants auxquels il faut ajouter les gens résidant en habitations mobiles et les habitations recensées, soit une population municipale totale de 1535 habitants.

Ces nouvelles données

Le Conseil Municipal tient à remercier les administrés de Fargues pour leur collaboration, ainsi que la compétence et le professionnalisme de nos trois agents recenseurs qui ont permis à ce recensement de se dérouler dans les meilleures conditions.

- BOITE A LETTRES « LES GRISONS » : Monsieur le Maire informe les élus que La Poste a retiré la boîte à lettres du quartier des « Grisons » car celle-
Les habitants de ce lotissement ont manifesté leur colère en adressant une pétition aux services de La Poste. Monsieur le Maire désire rencontrer Madame la responsable de La Poste afin de proposer une solution à ses administrés.
- COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA CDC : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du compte-rendu du conseil de communauté du 20 février courant. A
communautaire, les diverses subventions, mais surtout le primitif 2012.
- EXPOSITION PEINTURE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l' « Arc en ciel » aura lieu les samedi 31 mars et dimanche 1^{er} avril 2012 à la Maison du Temps Libre. Le vernissage auquel les élus et le personnel est convié se déroulera le samedi 31 mars à 18 heures 30.
- REPAS DES ANCIENS : Madame RUIZ, Maire-Adjoint rappelle que le traditionnel repas des Anciens aura lieu dimanche 11 mars prochain à la Maison du Temps Libre.
- PALESTINE : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame CATTANEO, Maire-Adjoint et Monsieur RAMOS, Conseiller Municipal sont actuellement en

et la municipalité de Saint-Pierre- 3
mars prochain. Tous les jours, nous avons des nouvelles par
mail et il est prévu une soirée (dont la date reste à
déterminer) à la Maison du Temps Libre afin de faire le
compte rendu de cette mission.

23 heures.